



## Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 29 avril 1999

Salle des Vignerons du Buffet de la Gare de Lausanne.

Devant 38 personnes, le président, G. Coutaz, ouvre la séance, fait circuler la liste des participants et excuse 7 personnes. Les membres de l'Association ont reçu, le 13 avril 1999, avec la convocation, le deuxième numéro de notre série de « Documents ».

1. Le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 21 avril 1998 est adopté à l'unanimité.
2. Dans son rapport, le président rend compte de la 2<sup>e</sup> publication de notre Association, consacrée aux acteurs du patrimoine (la première avait abordé le thème constitution et patrimoine).  
Il évoque le travail des 3 groupes qui se sont constitués (connaissance, moyens, acteurs). Il signale que 92 membres collectifs et 72 membres individuels font partie de l'Association, chiffres qu'il souhaite voir augmenter et par là même la force de notre action. Il rappelle que deux de nos membres ont été élus à la Constituante.  
Le comité s'est réuni trois fois, le bureau à 5 reprises. Parmi les questions qui lui ont été soumises, figurait celle du « droit de recours » : notre Association n'est pas une association faïtière, elle reste avant tout un forum de discussion et d'échanges, et ne peut se substituer aux associations militant dans l'un ou l'autre secteur du patrimoine. Autre point abordé, le succès des Journées du Patrimoine qui ont accueilli plus de 30 000 personnes en un week-end; en 1999, le thème retenu est communication et énergie.  
Un logo, du papier à lettre, ont été conçus pour notre Association dont le sigle proposé est APAV.
3. Le trésorier, F. Sardet, annonce un bilan positif en fin d'exercice de Fr. 6'906.25 au 31.12.98. L'actif et le passif de l'association qui avait en 1997 assuré l'organisation et le déroulement des « États généraux du patrimoine » qui s'élevait à Fr. 13'056.25 au 1<sup>er</sup> janvier 1998, a été repris par l'APAV. Le travail des vérificateurs a été opéré sur toute l'année civile 1998. Les frais des « Etats généraux » du 6 décembre 1997, du logotype, des assemblées générales ont été réglés. Dépenses totales en 1998 : Fr. 12'520.50. Les recettes proviennent des adhésions, commandes de livres et cotisations pour 1998. Les frais engagés en 1999 sont en grande partie liés à la publication du « Document » et aux envois. Le trésorier remercie les institutions publiques qui ont facilité son travail.
4. Au nom des vérificateurs des comptes (MM. Baumann et Bodmer), M. Baumann propose à l'assemblée de les adopter. Le placement d'une partie de la fortune de l'Association sera étudié.  
Il propose de nommer un vérificateur suppléant en vue d'assurer la continuité.
5. Le président, G. Coutaz, soumet les rapports du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes au vote de l'assemblée, qui les adopte à l'unanimité.  
Madame Anne Schranz est élue vérificatrice suppléante par acclamation.
6. Groupes de réflexion  
G. Coutaz rend compte des deux séances du groupe « connaissance » (une troisième est agendée), qui ont réuni 13 et 10 personnes (plusieurs membres se sont excusés) et ont fait l'objet de procès-verbaux. Un petit groupe de trois participants prépare un dossier. Les thèmes « inventaire » et « recensement » ont été débattus, l'objectif étant notamment d'établir une liste de critères d'évaluation.  
  
E. Teyssiere s'exprime au nom du groupe « moyens », qui a tenu une première séance (une deuxième est agendée) avec une dizaine de personnes (plusieurs membres s'étant excusés). Les aspects juridiques, la loi de 1969, très large, qui va être révisée (sous l'impulsion de la protection de la nature) offrira l'occasion à notre Association de se manifester. Il insiste sur le rôle d'un certain « lobbying » à développer, notamment par les acteurs du patrimoine culturel qui semblent moins organisés et moins forts que les représentants de la nature (la loi sur les activités culturelles sera aussi révisée prochainement). Peut-être serait-il bon d'orienter les membres de la Constituante sur nos préoccupations (par une lettre personnelle?). Le rapporteur signale la dérive qui apparaît au sein de l'Office fédéral de la culture, dont l'aide se concentre sur les aspects de la création au détriment du patrimoine qui va subir les conséquences de ce retrait programmé de la Confédération. Sur le plan financier, il faut défendre les tâches et les moyens des musées, bien insister sur le rôle de l'Etat, sans négliger toutefois les voies alternatives.



J.-L. Moret représente le groupe « acteurs », qui s'est réuni une première fois autour d'une discussion ouverte mais « touffue »; une deuxième séance n'a rassemblé que deux personnes. Il s'interroge sur les possibilités d'action de ce groupe à l'avenir. F. Sardet ajoute qu'un recensement des stages offerts aux étudiants inscrits dans les HES à vocation patrimoniale, représente un objectif utile.

8. Le président, G. Coutaz, rappelle que notre Association va proposer un article constitutionnel sur le patrimoine en 1999. Cette année devrait également voir aboutir les réflexions des groupes de travail, ainsi qu'un renouvellement de l'offre de notre Association. L'objectif de placer les festivités de 2003 sous l'égide patrimoniale reste bien présent.

9. La parole n'est pas demandée.

10. Divers

Mme D. Minico informe les membres que les expériences de conservation sélective accumulées à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne pourraient être utiles à d'autres. Elle se tient à leur disposition.

La séance statutaire est levée à 20h00.

En seconde partie, trois exposés de MM. Raphaël Aubert et Jacques Gardel sur le thème « Culture et patrimoine : enjeux autour d'un article constitutionnel », et de M. Pierre Sterchi « Aménagement paysager ou naturel en milieu urbain », ont donné lieu à une intéressante discussion, animée par G. Kaenel, qui a permis à de nombreux membres de s'exprimer.

L'assemblée est levée à 22h00.

Le secrétaire: G. Kaenel